



30 JUN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- procurations : 9
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

Etait absente excusée : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/81

Objet : Mise à jour des modalités de financement de l'opération de Réhabilitation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération précédemment présentée sur les AP/CP adoptant l'autorisation de programme pour l'opération Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo pour un montant de 900 000 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal la délibération 2022-23, approuvant les modalités de financement de l'opération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le plan prévisionnel de financement de l'opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût total de l'opération TTC		900 000 €
Assiette subvention : Maîtrise d'œuvre + travaux HT		712 407.87 €
Subventions	Etat – DSIL	200 100 €
	Région	78 000 €
	<i>Total des subventions (39.036 %)</i>	278 100 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement telles que présentées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 30 JUIN 2022
- Affiché le 30 JUIN 2022